

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)



Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2086 - 25 juillet 2008 - prix : 1 € - DOM 1,50 €

**Prix, emplois, salaires,
précarité, logement...**

**Voilà les
problèmes des
travailleurs !**

Réforme constitutionnelle

**Leur cirque est passé
par Versailles**

M 06189 - 2086 - F - 1,00 €



Sommaire

Leur société

- p. 4 ■ Retraite anticipée pour travaux pénibles : aux oubliettes
- Offre raisonnable d'emploi
- p. 5 ■ Irresponsabilité d'Areva
- Fusion GDF-Suez
- Prix du gaz
- p. 8 ■ Réforme des lycées
- Formation professionnelle
- Fichier Edvige
- p. 9 ■ HLM : les carences de l'État
- Rénovation des banlieues : du vent

Dans le monde

- p. 6 ■ La crise financière persiste et s'étend
- USA : Obama et l'Afghanistan
- p. 7 ■ Belgique : comédie communautaire
- Non à l'extradition de M. Petrella
- Israël : des militants sud-africains témoignent

Dans les entreprises

- p. 10 ■ Précarité à l'hôpital
- Foyers SNCF
- Sans-papiers en grève à BMS Nanterre
- p. 11 ■ Goodyear - Amiens
- Snecma - Gennevilliers
- Abri-Plus - Airaines

p. 12

Les militants de Lutte Ouvrière à votre rencontre

Budget 2009

Des économies sur le dos de la population, des cadeaux aux plus riches

Les députés ont entamé la préparation du budget pour l'année 2009. Dans le cadre de cette préparation, les ministres se succéderont pour nous rabâcher que les caisses de l'État sont vides, qu'il faut réduire les déficits, et par conséquent diminuer les dépenses et trouver de nouvelles recettes. Cela signifie que le gouvernement va proposer de tailler un peu plus encore dans les services publics et dans les effectifs des fonctionnaires, et qu'il

cherchera les moyens d'augmenter ses recettes en piochant encore et à nouveau dans les poches des salariés et des classes populaires.

Il annonce d'ailleurs la couleur avant même que le débat à l'Assemblée ne commence. Pour faire des économies, Éric Woerth, ministre du Budget, n'entend pas revenir sur les mesures prises en 2007, comme le bouclier fiscal à 50 %, la quasi-suppression des droits de succession, la défiscalisation des

emprunts immobiliers pour les investisseurs locatifs ou la défiscalisation des heures supplémentaires pour les patrons, mesures qui se sont traduites par un manque à gagner de quelque 12,5 milliards de recettes fiscales.

En revanche, ce qui est déjà annoncé, c'est la suppression d'au moins 30 000 postes de fonctionnaires, dont 13 500 dans l'Éducation nationale, et la diminution importante des dotations aux collectivités locales. Le

domaine des hôpitaux et de la santé, celui des transports publics, ne seront pas épargnés. Tous les services publics seront les sacrifiés d'un budget que la majorité de droite entend imposer, afin qu'il serve les intérêts de la minorité de riches et de grands patrons.

C'est pourtant dans les fortunes de tous ces parasites qu'il faudrait aller chercher de quoi assurer des services publics dignes de ce nom !

Lucienne PLAIN

Les prix flambent

Les salaires et les pensions ne suivent pas

Depuis 1991, jamais les hausses des prix à la consommation n'ont été aussi fortes : officiellement, plus 3,6 % en une année. En un an, les prix de l'ensemble des produits pétroliers ont bondi de 28 % et ceux de l'alimentation de 5,5 %, dont 0,9 % rien qu'en juin.

Les consommateurs réduisent leurs achats, fréquentent de plus en plus les enseignes de hard-discount et se rabattent sur les premiers prix, les plus bas, des grands distributeurs,

se détournant des marques plus chères.

Si les prix flambent, le pouvoir d'achat de la population, lui, s'effondre. Et c'est le gouvernement qui donne l'exemple. Après avoir été généreux avec les riches, il a décidé pour 2008 de n'augmenter les fonctionnaires que de 0,8 % et les pensions et retraites de 2 %. Quant au smic et aux allocations chômage, bien que normalement indexés sur les hausses des prix, ils ne seront revalorisés

que de 2,5 % ! Ce sont donc des millions de salariés du secteur public, les retraités et les pensionnés qui verront cette année encore leur pouvoir d'achat reculer.

Et pour tous les salariés du privé dont les salaires sont bloqués et ne suivent pas l'inflation, le gouvernement a sa formule : « Si vous voulez gagner plus, travaillez plus », faites des semaines de 48 heures comme avant 1968, trou-

vez-vous un deuxième boulot ou serrez-vous la ceinture !

« Désormais, quand il y a une grève en France, personne ne s'en aperçoit », déclarait récemment Sarkozy. Dans les mois qui viennent, il pourrait brutalement s'apercevoir que la classe ouvrière existe, qu'elle se bat et qu'elle entend imposer l'augmentation de tous les salaires !

Louis BASTILLE

Communiqué

La Compagnie Jolie Môme organise le festival « La Belle Rouge ! »

du vendredi 25 au dimanche 27 juillet
à Saint-Amant-Roche-Savine (Puy-de-Dôme)
Programme détaillé sur
www.cie-joliemome.org

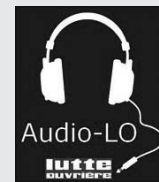
LO AUDIO... ET VIDÉO !

Pour tous ceux qui ont du mal à lire, Audio-LO vous permet désormais d'écouter sur internet une version audio de nos parutions : *Lutte Ouvrière*, *Lutte de Classe* et brochures du Cercle Léon Trotsky.

Pour y accéder : www.lutte-ouvriere-audio.org

NOUVEAU :

les exposés des Cercles Léon Trotsky ou les récents passages d'Arlette Laguiller dans des émissions de radio et de télévision sur le site : www.audiovideo-lo.org



LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

Réforme constitutionnelle Ce jour-là, leur cirque est passé par Versailles

Sarkozy a donc réussi à faire adopter les modifications constitutionnelles qu'il proposait, à une voix près. Il n'y a pas de quoi pavoiser ! Ce qui n'empêche pas les ministres et les porte-parole de la droite de se féliciter, d'autant plus bruyamment qu'ils ont réussi à semer un peu plus la zizanie parmi les ténors du Parti Socialiste. Il est vrai que ce n'est pas difficile.

Le vote de l'Assemblée et du Sénat réunis en Congrès a beau avoir eu lieu à Versailles, entouré de solennité, l'écrasante majorité de la population a toutes les raisons de se désintéresser de ces réformes institutionnelles qui ne préoccupent que les états-majors politiques.

L'UMP, le parti de Sarkozy, et ses acolytes ont certes la majorité aussi bien à l'Assemblée qu'au Sénat, mais une modification de la Constitution ne peut être décidée qu'à une majorité des trois cinquièmes des députés et des sénateurs. Une majorité que le gouvernement n'était pas certain d'atteindre. Le Parti Socialiste annonçait qu'il n'était pas question pour lui de faire ce cadeau à Sarkozy, trouvant ainsi un terrain sur lequel ses dirigeants pouvaient se montrer radicaux sans que cela les engage sur le terrain social. De leur côté, plusieurs députés de droite renâclaient devant les modifications proposées.

Depuis plusieurs semaines donc, ça y allait pour les manœuvres et les marchandages. Des petits cadeaux pour allécher ceux de l'opposition que l'on voulait attirer vers un vote favorable à Sarkozy. Des pressions et des menaces en direction de ceux qui, dans la majorité, avaient des états d'âme. Sarkozy et Fillon auront ainsi réussi à faire basculer de leur côté les radicaux dits de gauche et l'inénarrable Jack Lang, et à faire changer d'avis quelques députés UMP qui n'ont crié à la trahison des idées gaullistes que le temps que le gouvernement les menace d'avoir des ennuis dans leur circonscription. Résultat de ces manœuvres : Sarkozy fait passer sa réforme, mais à une voix près !

Les modifications constitutionnelles ne changent rien à rien, même sur le seul terrain du fonctionnement institutionnel. Le pouvoir continue à être monopolisé par l'exécutif, c'est-à-dire en fait par le président de la République. Le principal changement, c'est que ce dernier aura désormais le droit d'intervenir devant tous les députés et sénateurs réunis en Congrès, ce que la Constitution lui refusait jusqu'à présent. Il n'y a pas de quoi fouetter un chat ! Le Parlement se voit reconnaître quelques droits supplémentaires mais, comme la majorité est à la botte de Sarkozy, celui-ci n'en sera pas gêné.

Pour le reste, le Parlement continue à n'être qu'une chambre d'enregistrement. Il n'est pas question d'un scrutin

à la proportionnelle, pour qu'au moins l'Assemblée reflète la variété des opinions de l'électorat. Il n'est pas question non plus de supprimer le Sénat, cette assemblée élue par les seuls notables, où la droite est tout le temps majoritaire, et conçue pour contrebalancer une Assemblée menant une politique de gauche (ce qui n'arrive plus guère depuis bien longtemps).

« Rien n'aura changé pour le Sénat, rien pour la domination de la majorité à l'Assemblée », critiquait François Hollande, en oubliant d'ajouter que le PS n'y avait rien changé non plus au temps où il était au pouvoir.

Et, bien sûr, le Congrès, solennellement réuni à Versailles, n'a évoqué aucune des questions qui préoccupent infiniment plus la population que la question de savoir si le président de la République a le droit de s'adresser au Parlement ou pas.

Il n'était pas question d'évoquer les hausses de prix et l'écroulement du pouvoir d'achat des salariés. Pas question d'évoquer l'aggravation de la pauvreté. Près de huit millions de personnes se retrouvent en dessous du seuil de pauvreté, alors même que la majorité d'entre elles travaillent, mais pour un salaire misérable ! Pas question de parler des licenciements collectifs, de la gravité du chômage, de la généralisation de la précarité, pas plus que d'évoquer les services publics qui sont privatisés les uns après les autres et qui se détériorent.

Le cirque à peine fini à Versailles, Sénat et Assemblée ont, chacun à leur tour, voté le projet de loi qui enterre définitivement la loi des 35 heures, plus exactement les quelques aspects de cette loi qui étaient favorables aux salariés.

Le temps de travail peut désormais être déterminé au niveau des entreprises, laissant ainsi les mains libres aux patrons pour faire travailler leurs salariés pratiquement quand et comme ils veulent, dans nombre de cas sans même avoir à payer les heures supplémentaires.

Après le cirque de Versailles, les parlementaires sont priés de revenir aux « choses sérieuses » : voter, les unes après les autres, les lois antiouvrières qu'exigent les patrons. Pendant que les marionnettes politiques s'agitent et font semblant de s'occuper du destin du pays, le grand patronat impose les mesures qui lui conviennent pour s'enrichir en appauvrissant les classes populaires. Jusqu'à ce que la colère éclate et que leur mascarade pompeuse apparaisse pour ce qu'elle est : totalement insignifiante !

La démocratie selon Sarkozy et Lang !

Ainsi, avec l'adoption de la réforme constitutionnelle, nous aurions connu, nous dit-on, une avancée majeure de la démocratie en France, sans même nous en apercevoir. Car qui, en dehors de ceux qui s'ébattent dans la mare politicienne, peut se sentir impliqué par les bavardages, les petits calculs, les combinaisons qui se sont développés à Versailles ?

Qui s'interroge encore pour savoir si Jack Lang, qui a voté la réforme, et les quatre autres députés socialistes qui l'on rejoint après avoir voté contre la réforme, sont de gauche ou pas ? Ils sont tout simplement des notables d'un parti qui a fourni bien d'autres exemples d'oscillations et de retournements entre un dis-

cours à peine de gauche et des choix qui ne le distinguent pas de la droite. En ce sens, on ne peut pas dire que Jack Lang, ou Manuel Valls ont trahi. Au pire, ils n'ont trahi que les illusions de ceux, s'il en reste encore, qui croyaient qu'ils étaient de gauche, et surtout que cette gauche-là représentait les intérêts des classes populaires.

Quant à l'avancée annoncée de la démocratie, on a beau lire le texte de la réforme avec des lunettes complaisantes, on ne la voit pas. Ainsi par exemple, au départ, il était prévu d'introduire dans le système électoral une pincée de proportionnelle, ce qui aurait pu être permis aux électeurs d'être un peu moins mal représentés dans les Assemblées. Dis-

parue !

Il avait été envisagé de modifier le mode d'élection des sénateurs, ces notables qui ne peuvent pas décemment se dire les élus du peuple puisqu'ils sont élus au suffrage indirect, c'est-à-dire essentiellement par d'autres notables. Enterré ! Ces sénateurs, en majorité de droite, composaient une partie (348 sur 896) de ce congrès de Versailles.

Toutes ces reformettes abandonnées avant même le vote n'auraient pas rendu la Constitution plus démocratique. Mais ces timides retouches, c'était encore trop !

En fin de compte, il resterait la mise en place d'un référendum d'initiative populaire qui, nous dit-on, permettrait au

peuple d'intervenir directement. Il vaudrait mieux dire « référendum d'initiative parlementaire », puisque les rédacteurs de la réforme ont pris la précaution de préciser qu'un tel référendum ne peut être organisé que si au moins « un cinquième des membres du Parlement, soutenus par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales », en prennent l'initiative. À cela s'ajoutent d'autres restrictions qui rendent le déclenchement de cette procédure difficile, voire improbable. C'est dire que l'initiative populaire est solidement cadenassée.

La démocratie, la vraie, exigerait tout autre chose. Tout d'abord il faudrait qu'existe le scrutin proportionnel, intégral, qui permettrait à tous les courants

d'opinion d'avoir des représentants. Il faudrait aussi que les élus soient responsables devant ceux qui les ont élus, donc révocables à tout moment s'ils trahissent leurs engagements. Que tous les travailleurs, quelle que soit leur origine, aient le droit de vote et celui d'être élus dans un pays où ils contribuent, par leur travail, à créer des richesses.

Comme on peut voir, cela n'a rien à voir, même de très loin, avec ce qui est sorti du Congrès de Versailles. Car les Sarkozy, Fillon, Lang et consorts ne veulent surtout pas donner la parole au peuple. Leur démocratie ressemble plus à un baillon qu'à un porte-voix.

Jean-Pierre VIAL

• Retraite anticipée pour travaux pénibles

Aux oubliettes !

Mercredi 16 juillet, les négociations entre le patronat et les syndicats sur « les cessations d'activité pour travaux pénibles » ont été définitivement rompues, enterrées par le Medef qui refuse de financer un dispositif de départs anticipés en retraite pour les salariés ayant occupé des postes de travail pénibles : activités de nuit, répétitives, exposées aux vibrations ou au bruit intense, manipulation de produits toxiques, port de charges lourdes...

Ces discussions ont piétiné pendant trois ans, soulignant si besoin était que, sans un rapport de force favorable aux travailleurs, le patronat ne se sent obligé à rien, même pas à concrétiser des promesses passées. D'autant qu'en la circonstance il n'avait, lui, rien promis, mais seulement laissé entendre qu'il pourrait accéder aux demandes des syndicats, si ceux-ci acceptaient au préalable ses exigences sur la réforme des retraites.

À ce propos, il n'est d'ailleurs pas inutile de se remémorer dans quel contexte des directions syndicales sont allées négocier sur ce sujet. La loi Fil-

lon d'août 2003 avait permis au gouvernement d'aligner les conditions de départ en retraite du secteur public (37,5 annuités) sur celles du secteur privé (40 annuités) qui avaient été préalablement démolies en 1993 par Balladur.

La CFDT et la CGC avaient alors accepté ce recul, sous le prétexte qu'il pourrait y avoir des compensations importantes pour les salariés ayant eu des carrières longues ou pénibles. Une disposition permettait en effet un départ en retraite avant 60 ans pour les travailleurs ayant commencé à travailler entre 14 et 16 ans. Un autre article de la loi prévoyait quant à lui des négociations devant permettre aux salariés ayant exercé des travaux pénibles de pouvoir partir en retraite anticipée.

Mais maintenant que les lois sur les retraites sont passées, que le patronat et le gouvernement ont obtenu ce qu'ils ont voulu, que rien ne les oblige à agiter encore une quelconque carotte, les vagues promesses de 2003 sont oubliées et le dispositif sur la pénibilité remis aux oubliettes.



Un secteur de presses, dans l'automobile.

« Le Medef n'a pas la volonté d'aboutir à un accord », se plaignent les syndicats, qui demandent maintenant au gouvernement d'être « responsable de la continuité du dossier ». Semblant être à leur écoute le ministre du Travail, Xavier Bertrand, a indiqué qu'il allait engager dès la rentrée de nouvelles discussions sur ce sujet. Mais une fois encore les travailleurs auraient bien tort d'espérer quoi que ce soit de cet ami des patrons pour qu'il leur impose une participation financière aux dégâts sur la santé des salariés, dont ils sont

eux-mêmes responsables.

Il serait tout à fait normal que des salariés ayant une espérance de vie moindre, du fait des conditions de travail déplorables qu'ils ont connues, puissent bénéficier d'un temps d'activité moins long, comme il serait normal aussi que les conditions de travail de tous s'améliorent, pour que la question de la pénibilité n'ait plus à se poser. Mais cela, les travailleurs ne peuvent l'espérer ni du patronat ni de ses aides au gouvernement.

Victoria ANDRÉ

• « Offre raisonnable d'emploi »

Comment faire accepter la baisse du pouvoir d'achat

Le 18 juillet, les députés ont voté la loi sur les « droits et devoirs des demandeurs d'emploi » annoncée par Sarkozy en mai dernier. Il s'agit en réalité d'une nouvelle attaque contre les chômeurs, et contre l'ensemble des salariés et des futurs retraités.

Selon cette loi, un chômeur ne peut refuser plus de deux fois une prétendue « offre raisonnable d'emploi ». Si c'est le cas, il se verra supprimer aussitôt ses Assedic. Et qui décidera de cette prétendue « offre raison-

nable » ? Une ANPE sous l'autorité et la pression d'un gouvernement débordant de mépris pour les chômeurs. D'ailleurs, la loi qui a fixé un cadre à cette « offre raisonnable » prévoit qu'un demandeur devra accepter un emploi rémunéré à au moins 95 % de son salaire antérieur, puis 85 % au bout de six mois. Au bout d'un an, sera considéré comme raisonnable un emploi dont le salaire correspondra au montant des indemnités versées par les Assedic ! Un salaire bas

comme une indemnité chômage, rien ne pouvait faire plus plaisir au patronat qui, avec de tels salariés ainsi offerts pieds et poings liés, ne se pressera pas d'embaucher.

Autre attaque scélérate, la loi met fin à la dispense de recherche d'emploi pour les chômeurs âgés de plus de 57 ans et demi, ce qui aura pour effet d'amputer les revenus de ces travailleurs, car bien peu d'entre eux trouveront un emploi, avec à la clé une perte sur leurs droits à la retraite.

Laurent Wauquiez, le secrétaire d'État à l'Emploi (on devrait plutôt dire à la misère), a prétendu que cette loi avait pour objectif de faire passer le chiffre des chômeurs à moins de 5 % en 2012. Cette loi aura en réalité deux conséquences : la première, pousser ceux qui retrouvent un emploi à accepter des salaires de plus en plus bas ; la seconde, radier des listes ceux qui ne trouvent pas de travail, ce qui aboutira à les précipiter vers la misère.

Eric TOLIAN

• Pauvreté

Symptôme d'une société malade

Selon une étude publiée par l'Insee, 7,9 millions de personnes, soit 13,2 % de la population de France métropolitaine, vivaient en 2006 en dessous du seuil de pauvreté, soit avec moins de 880 euros par mois.

Or les chiffres de l'Insee, qui s'appuient sur des données provenant des déclarations fiscales et des organismes de Sécurité

sociale, excluent de fait les personnes sans domicile fixe, par définition les plus touchées par la pauvreté.

L'identité de la population pauvre est sans surprise. Ce sont les chômeurs et les familles séparées qui en constituent le plus fort contingent. Près du tiers des familles monoparentales, à savoir des mères célibataires

dans 85 % des cas, comptant 1,6 million de personnes, appartiennent à cette catégorie de pauvres. Mais la pauvreté est aussi très présente dans les familles comptant plus de trois enfants, puisque le cinquième d'entre elles vit aussi sous le seuil de pauvreté.

Les chiffres cités par cette étude ne sont certes pas surpre-

nants. Ils montrent cependant que d'année en année le phénomène de la pauvreté perdure.

Dans une société où les richesses s'accroissent à un pôle, l'existence même de cette pauvreté constitue un mal honteux, mal que la crise qui s'étend progressivement à toute l'économie ne risque pas de guérir.

David MARCIL

• Collectivités locales

Cure d'austérité imposée

Les collectivités locales, communes, départements ou régions, se plaignent à juste titre que l'État, qui leur a transféré de nombreuses responsabilités et charges, ne leur fournit pas tous les moyens financiers qui leur permettraient de les assurer.

De l'entretien des routes autrefois nationales à la prise en charge des personnels techniques de l'Éducation nationale, en passant par le financement du RMI, la formation professionnelle ou le logement social, l'État ne cesse de se désengager, laissant à d'autres le soin de gérer et de financer ce qui était auparavant à sa charge. Et cette situation n'est pas près de s'arranger puisque, pour l'année 2009, les sommes que l'État versera en compensation seront au niveau de l'inflation, voire très en dessous dans de nombreux cas.

L'enveloppe dévolue aux collectivités locales sur le budget de l'État atteindra 55 milliards d'euros, soit 1,1 milliard de plus qu'en 2008, a indiqué le 10 juillet François Fillon. Le président des Régions de France a protesté, considérant que la moitié de la dotation de l'État correspondait au remboursement de TVA sur les travaux réalisés par les collectivités, si bien que la contribution de l'État n'augmentera que de 440 millions d'euros, soit à peine 1 %.

Mettant les budgets locaux au régime sec, Fillon a eu ce commentaire : « Les collectivités locales ne peuvent rester à l'écart de la discipline très stricte que l'État s'impose à lui-même. » Mais cette discipline, que le gouvernement veut imposer surtout aux collectivités locales, s'étend-elle à tous, en particulier aux largesses dont bénéficie le patronat ? Poser la question c'est y répondre. Les richesses dont dispose l'État ne se réduisent pas. C'est leur répartition qui pose problème, avec toujours un secteur bien protégé, celui des aides et subventions au grand patronat et aux plus riches.

V.A.

• Nucléaire

L'irresponsabilité d'Areva se confirme

Suite aux rejets d'uranium constatés la semaine passée sur le site de sa filiale Socatri du Tricastin, Areva a limogé le directeur de cette dernière et reconnu que cette « anomalie » appelait « une revue globale du fonctionnement de l'établissement et de sa sécurité ». Quant au ministre de l'Environnement, Borloo, il fait mine de réclamer davantage de transparence et de réactivité de la part des exploitants de la filière. C'était le moins qu'il pouvait faire, d'autant plus que, au cours de la semaine, on apprenait qu'une rupture de canalisation avait été découverte dans une autre filiale d'Areva, à Romans-sur-Isère.

Des prélèvements effectués dans la nappe phréatique aux environs de l'usine du Tricastin ont révélé des points de concen-

tration anormalement élevée en uranium sans qu'officiellement, dans un premier temps tout au moins, on en explique l'origine. Dès 1998 pourtant, un rapport du Haut-Commissariat à l'énergie atomique avait mis en évidence la pollution de la nappe phréatique, souillée par des déchets nucléaires produits par une usine militaire ayant fonctionné de 1964 à 1996. Ce rapport précisait que la pollution remontait à 1977 et il estimait que 900 kg d'uranium s'étaient infiltrés. Areva, qui a la charge de ces déchets, avait parlé de couvrir cette butte de stockage... sans que les moindres travaux ne soient jamais réalisés.

En fin de semaine, l'IRSN (l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) a fini par reconnaître que cette pollution

proviendrait bien des déchets nucléaires de cette ancienne usine militaire. De son côté, le directeur de l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) continue, lui, d'affirmer que l'entreposition n'a « aucun lien » avec la pollution détectée.

Comme le dénonce la directrice de la Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité (Criirad), « le cynisme des responsables et la violation du b.a.-ba de la gestion des déchets nucléaires est inadmissible ». Si bien que la population ne peut faire aucunement confiance aux instances gouvernementales pour être convenablement informée des risques encourus et, surtout, pour en être protégée.

Jacqueline LEPIN

Nouvelle fuite d'uranium à Romans-sur-Isère (Drôme)

Dix jours après l'annonce de la pollution par l'uranium à la centrale du Tricastin, une autre fuite d'uranium était mise à jour dans une usine de Romans-sur-Isère, elle aussi filiale d'Areva.

Installée depuis 1977 dans la zone industrielle de Romans, au nord de la Drôme, la Franco-Belge de fabrication de combustible (FBFC), où travaillent 800 personnes, est le plus gros employeur de la ville. Elle est composée d'une vingtaine de bâtiments. Jeudi 17 juillet, en effectuant des travaux de maintenance, deux ouvriers découvrent qu'une conduite en PVC transportant des effluents radioactifs est détériorée. Depuis quand est-elle dans cet état? Le responsable de la sûreté du site en situe l'origine entre 1997, date où elle a été posée, et 2006, où eurent lieu des travaux sur cette zone, période pendant laquelle de 200 à 700 grammes d'uranium auraient pu s'infiltrer dans le sol.

À supposer que la détérioration de cette conduite ne se soit produite qu'en 2006, c'est quand même long. Face à la crainte ressentie par la population, la présidente d'Areva Anne Lauvergeon, qui s'était déplacée à Romans « dans un souci de transparence », s'est pressée de minimiser l'inci-

dent : « Ici, il n'y a aucun impact sur l'environnement, il n'y a aucune inquiétude à avoir », a-t-elle déclaré dès le lendemain, avant même que l'étendue de la pollution ait pu être calculée.

Mais déjà l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a dénoncé le fait que cette conduite ne répondait pas aux normes de sécurité exigées. Combien d'anomalies de cette sorte, potentiellement dange-

reuses, existent sur le site de Romans ou dans d'autres usines dépendant d'Areva? Les deux incidents successifs qui se sont déroulés dans des filiales d'Areva montrent que, pour cette dernière, la sécurité n'est pas un souci majeur. Laisser le nucléaire entre les mains d'irresponsables qui ne cherchent que le profit, cela a de quoi inquiéter.

Marianne LAMIRAL



• Prix du gaz, fusion GDF-Suez

Ça gaze pour les actionnaires, pas pour les usagers !

« Il est probable qu'on doive ajuster les tarifs [du gaz], compte tenu du coût matière, de la molécule de gaz, et du mode d'indexation », a lancé la ministre de l'Économie Christine Lagarde lors d'une visite au centre de recherche du nouveau groupe GDF-Suez, le lendemain du mariage de Gaz de France-Suez. Il n'aura donc pas fallu attendre longtemps pour que l'État montre sa bienveillance à l'égard du nouveau groupe privé.

Les déclarations de la ministre viennent en écho à celles de l'ex-PDG de Gaz de France, n° 2 dans le nouveau groupe, Jean-François Cirelli, qui fait valoir que les tarifs du gaz réglementés, fixés par l'État, avaient augmenté de près de 10 % depuis le début de l'année, alors que le « prix du pétrole a été multiplié par deux ».

Complaisante, la ministre s'est dite « sensible à la nécessité d'un lissage sur les augmentations tarifaires ». Ses services réfléchiraient « à un meilleur mécanisme de tarification, qui donne plus de visibilité à l'entreprise et plus de transparence pour les consommateurs ». Le secrétaire d'État à la Consommation, Luc Chatel, a quant à lui mis des sous-titres, en indiquant que ce nouveau mode de calcul des tarifs permettrait « que ce ne soit pas seulement le gouvernement qui décide du prix ».

La direction du groupe privé aurait son mot à dire dans leur fixation, ce que Cirelli a confirmé devant l'assemblée des actionnaires, en déclarant qu'avec un baril de pétrole autour de 140 dollars « nous aurons de nouvelles hausses » des prix du gaz. Les consommateurs doivent donc se préparer à une nouvelle hausse du gaz

comprise dans une fourchette de 7 à 9 %.

Ministres et PDG répètent en chœur que la fusion n'interfère pas sur le prix du gaz. Mais si l'État accepte de desserrer tant soit peu l'encadrement des prix du gaz, comme les déclarations gouvernementales le suggèrent, l'utilisateur en fera indéniablement les frais, tandis que les profits de GDF-Suez continueront de s'envoler.

Les dirigeants du nouveau groupe n'ont d'ailleurs pas attendu pour faire un geste, non pas en faveur des usagers, mais bel et bien des actionnaires. En guise de cadeau de bienvenue, ceux-ci empocheront, outre leurs dividendes dits ordinaires, un « extra » de 0,80 euro par action.

Du temps, pas si lointain, où EDF et GDF étaient des groupes nationalisés, il n'y avait pas d'actionnaire à cajoler et les tarifs pouvaient être plus modérés. Avec la privatisation, l'actionnaire passe avant. C'est pourquoi, n'en déplaise à tous ceux qui prétendent le contraire, la prise de contrôle de GDF par Suez n'annonce rien de bon pour les abonnés du gaz.

Jacques FONTENOY

Le tarif social du gaz aux abonnés absents

Christine Lagarde prétend aussi travailler sur un « tarif social du gaz », qui offrirait aux ménages les plus défavorisés des tarifs préférentiels. Ce tarif social existe dans la loi depuis décembre 2006. Il s'appelle

« tarif spécial de solidarité », et il est censé s'appliquer à 750 000 ménages. Or, un an et demi après son vote, cette loi reste lettre morte faute de publication des décrets d'application, que Bercy traîne à rédiger.

La crise financière persiste et s'étend

Les images récentes de clients affolés de la banque Indy Mac, une banque de Californie, faisant la queue dans l'espoir de récupérer leur argent, ont rendu très concrète pour des millions de téléspectateurs la crise qui secoue les banques du monde entier.

Commencée l'été dernier avec l'effondrement des prêts hypothécaires (les subprimes) aux USA, la crise financière s'est approfondie et a pris des formes multiples. Les banques, les compagnies d'assurance, les organismes financiers qui dans tous les pays, y compris en France, avaient spéculé à coup de centaines de milliards d'euros, pour leur propre compte et celui de leurs riches commanditaires, doivent réajuster leurs comptes et annoncer des pertes énormes.

La confiance dans la solvabilité de ces institutions financières est gravement atteinte, ébranlant tout le système de crédit. La mise en faillite de la banque Indy Mac a été provoquée par la perte de confiance de ses clients, qui ont retiré en quelques jours 1,3 milliard de dollars de dépôts (sur les 32 milliards d'actifs qu'avait cette banque). La banque s'est alors sentie obligée de se déclarer en faillite, contraignant l'État américain à la prendre en charge et à assurer le paiement partiel des comptes.

Le FMI chiffre à près de mille milliards de dollars les pertes prévisibles par suite de cette crise

et les spécialistes prévoient la faillite de 150 banques et organismes financiers dans le monde. Sont sur la sellette des grandes banques américaines et européennes et des géants de l'assurance. Si le système financier ne s'est pas encore écroulé, c'est que les différents États, d'abord par l'intermédiaire des banques centrales des pays les plus riches, ont puisé dans l'argent public pour distribuer des centaines de milliards de dollars ou d'euros aux banques menacées. Ce qui signifie faire payer la note aux différents peuples. Mais une telle politique interventionniste pourrait dépasser, et de loin, la capacité financière des États, même des USA.

La spéculation alimentée par les sacrifices imposés

Et depuis le début de la crise, se désintéressant de l'immobilier américain, les capitaux à la recherche de placements rentables alimentent les spéculations dans d'autres secteurs. Ils se sont successivement ou simultanément portés sur le pétrole, sur les matières premières et sur les produits alimentaires. Ils ont provoqué dans tous ces secteurs une flambée générale des prix. On a calculé que le montant des sommes engagées dans l'achat spéculatif de pétrole serait de 30 à 35 fois supérieur au volume de pétrole réellement commercialisé.

Le brutal renchérissement des prix, en particulier dans les produits alimentaires, a provoqué

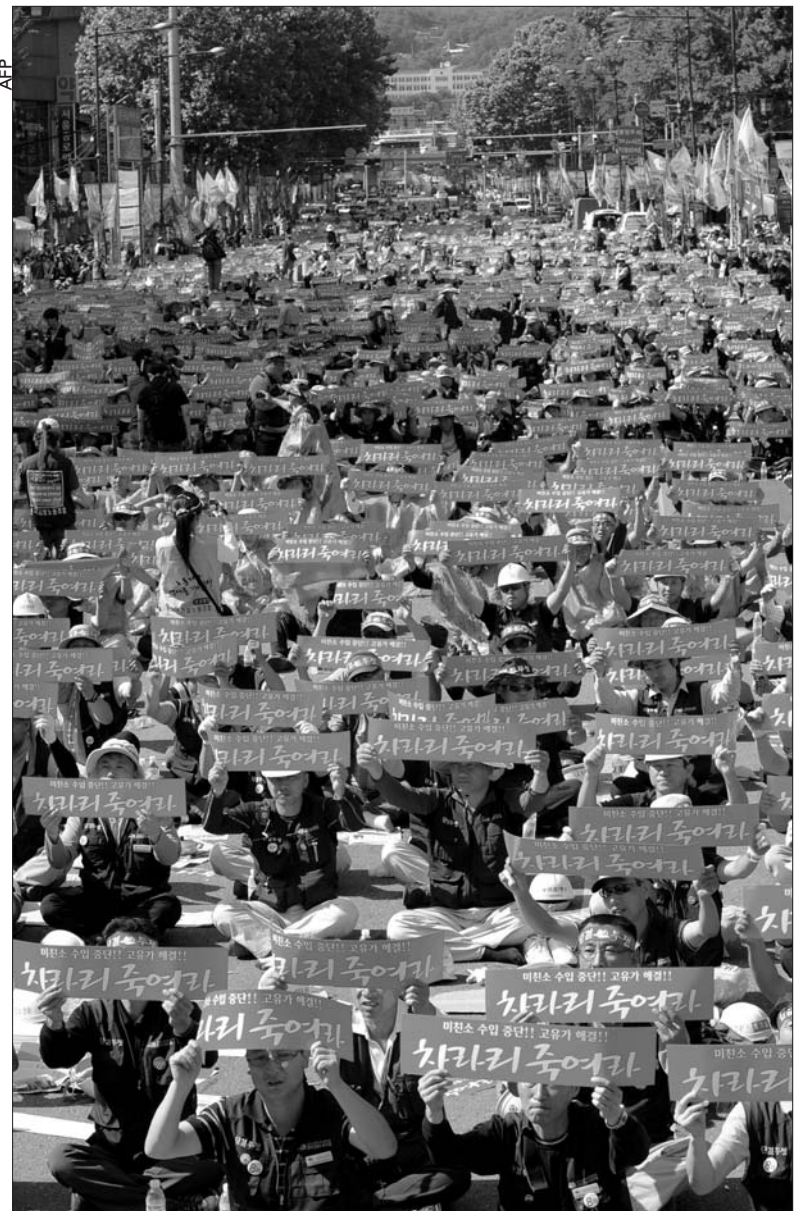
des émeutes de la faim en Afrique, en Asie et même aux portes des USA, au Mexique. Dans tous les pays de la planète, et en France, les classes populaires subissent une diminution parfois considérable de leur niveau de vie.

Ces milliers de milliards avec lesquels les bourgeois spéculent à travers le monde ne viennent pas de nulle part. C'est l'argent accumulé par des dizaines d'années de sacrifices et d'exploitation imposés à toutes les classes ouvrières et à tous les peuples. Voilà à quoi ont servi les restructurations en série, les licenciements, les millions d'emplois supprimés, le blocage des salaires, les régions entières et les pays dévastés économiquement, avec partout l'explosion de la misère.

C'est dire que tous ces sacrifices, les travailleurs les auront payés doublement. Directement, par la dégradation de leurs conditions d'existence. Indirectement, mais peut être plus gravement encore, parce que l'argent accumulé sur leur dos n'aura servi qu'à déstabiliser un peu plus encore, par la spéculation, un système économique par nature instable.

La société malade du capitalisme, les travailleurs doivent se défendre !

Ce n'est pas une dérive, c'est la énième variante des crises qui régulièrement ponctuent le fonctionnement du système capitaliste, où on ne produit pas pour



En Corée du sud, 23 000 chauffeurs de l'industrie de la construction sont en grève contre l'augmentation du prix de l'essence.

satisfaire des besoins mais pour générer des profits. Depuis des décennies, les capitalistes constatent que le marché dit solvable est saturé et que ce qu'ils peuvent tirer du réinvestissement de leurs profits ne leur rapporte pas assez. Du coup, ils détournent vers la sphère financière et la spéculation une part toujours plus grande de leurs profits.

Alors, la classe ouvrière ne peut y mettre fin qu'en arrachant des mains de cette classe parasite la direction de l'économie, en la

faisant fonctionner pour enfin satisfaire les besoins de tous. C'est du monde du travail que naissent toutes les richesses ; sans lui rien ne se fait. La force immense des travailleurs est simplement en sommeil. Si elle se met en mouvement, les travailleurs rassemblés dans une lutte commune ont largement la force et les moyens d'imposer que chacun puisse enfin vivre de façon digne de son travail.

Paul SOREL

• États-Unis

Obama invite Bush à envoyer des troupes en Afghanistan

Accompagné d'autres sénateurs de son parti, le candidat démocrate pour l'élection présidentielle américaine, Barack Obama, s'est lancé dans une tournée internationale censée lui donner une « stature d'homme d'État ». Mais sur le fond, en politique internationale comme en politique intérieure, Obama ne se distingue guère de son concurrent républicain, John McCain, ni même de l'actuel président Bush.

La première étape de cette tournée a été l'Afghanistan.

Lors d'une rencontre avec le président afghan, Obama a répété qu'il fallait renforcer le contingent américain d'environ 10 000 hommes. Reprenant une formule chère à George W. Bush, il a même déclaré que l'Afghanistan était le « front central du combat contre le terrorisme ». Et il a insisté pour que cette décision soit prise dès maintenant par Bush, afin de ne pas perdre de temps !

En ce qui concerne l'Irak, Obama parle toujours d'un retrait d'ici deux ans. Mais,

d'ici là, les choses peuvent encore changer. De toute façon, les troupes retirées d'Irak seraient redéployées en Afghanistan. Sur ce point, Obama ne fait que suivre le chef d'état-major interarmées US qui avait déclaré au début du mois : « Je n'ai pas de troupes à envoyer en Afghanistan tant que je n'ai pas de besoins réduits en Irak. »

L'image d'Obama, candidat démocrate et premier candidat noir à la présidence ayant quelque chance de l'emporter, suscite certes des illusions.

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE n° 114 (été 2008)

- Hausses de prix, coups de colère, émeutes de la faim : les soubresauts d'une société en crise
- Le Parti Socialiste, ou l'opposition de Sa Majesté le capital
- Leur Union européenne à l'heure du non de l'Irlande et de la présidence française
- Afrique du Sud – Émeutes xénophobes sur fond de démagogie politicienne et de pauvreté

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,55 euro

Mais pas ses déclarations. Par le langage qu'il tient, alors qu'il n'est pas encore élu, il se situe déjà sur un terrain que ne renierait pas un candidat conservateur.

Un vendeur de cigarettes d'un quartier populaire de Bagdad, interviewé par la presse à l'occasion du passage

d'Obama, ne s'y est pas trompé : « La politique américaine ne va pas changer avec le président américain », a-t-il lancé au journaliste qui le questionnait. Et c'est vrai qu'Obama fait tout pour confirmer cette appréciation.

André ROYAN

• Belgique

Derrière la comédie communautaire, l'enrichissement des plus riches

Le 15 juillet, le Premier ministre Yves Leterme a remis sa démission au roi... qui l'a refusée trois jours plus tard. C'est le dernier épisode de la crise communautaire qui dure maintenant depuis treize mois.

Une énième réforme de l'État belge est en cours, avec comme enjeu la régionalisation de la Sécurité sociale et d'une grande partie du fisc. Cette réforme ne peut être mise en œuvre que si deux tiers des parlementaires la votent, c'est-à-dire si une partie des parlementaires francophones approuvent une réforme qui servira avant tout les intérêts du patronat flamand.

Avec la régionalisation de la Sécurité sociale, la Flandre, plus riche, ne paierait plus (ou nettement moins) pour la Wallonie plus pauvre. Et la régionalisation du fisc permettrait de réduire les impôts en Flandre. Le patronat flamand y voit évidemment un moyen supplémentaire de gonfler ses profits. Quant aux travailleurs flamands, ils n'en verraient évidemment pas la couleur. Mais

pour la population de Wallonie et de Bruxelles, où le chômage reste très élevé, les conséquences seraient dramatiques, du fait de la baisse des ressources de la Sécurité sociale et de celles des régions wallonne et bruxelloise.

Pour les représentants francophones au gouvernement fédéral, cette réforme est difficile à accepter, surtout pour le PS, longtemps le parti le plus fort en Wallonie et qui a toujours accusé « les Flamands » de toutes les mesures d'austérité imposées à son électorat populaire wallon. Mais, dans les faits, les partis francophones ont déjà accepté la réforme de l'État. Il leur faut seulement un contexte qui se voudrait dramatique pour céder tout en sauvant la face vis-à-vis de leurs électeurs. Pèsent aussi sur les dirigeants du PS les élections régionales prévues pour juin 2009, qui auront pour enjeu pour de permettre à ce parti de tenter de reprendre sa place de leader devant le Parti Libéral... ou de perdre encore des voix.

Ces élections, qui décideront

de la composition des gouvernements régionaux, posent autant de problèmes aux grands partis flamands, entre autres à Yves Leterme et à son parti, le CD&V (Chrétiens Démocrates et Flamands). Sous la pression de l'extrême droite flamande, ils ont tous adopté un discours de plus en plus nationaliste et conclu des partenariats avec des petits partis nationalistes.

Dans ces circonstances, les différends communautaires prennent une importance démesurée et masquent l'essentiel, à savoir que toutes les politiques mises en œuvre ne visent que la dégradation des conditions de vie de tous les travailleurs, qu'ils soient flamands ou wallons.

D'ailleurs, sur les dossiers « socio-économiques », les protagonistes du gouvernement fédéral n'ont pas eu de difficultés à se mettre d'accord. Il n'y a là rien de typiquement belge. Cette politique, qui consiste à prendre aux travailleurs et aux pauvres pour donner aux riches, est menée par tous les gouverne-

ments européens.

Quant à la population, cela fait longtemps qu'elle a perdu le fil. Beaucoup considèrent à juste titre que la crise communautaire est un problème créé et entretenu par les politiciens. Mais, de crise en crise, l'idée fait son chemin que « cela ne fonctionne plus », qu'une réforme, voire le divorce entre Flamands et Wallons, devient nécessaire.

Mais d'autres perspectives sont possibles, qui viendraient du monde du travail lui-même. Quand, en janvier 2008, la grève pour l'augmentation des salaires des travailleurs de la sous-traitance de l'automobile en Flandre avait fait tache d'huile, la peur du patronat et des politiciens de la voir s'étendre en Wallonie était palpable. C'est là la seule perspective valable pour les travailleurs, pour défendre leurs intérêts face au patronat et, par la même occasion, pour refuser d'être divisés entre eux.

Correspondant LO

Non à l'extradition de Marina Petrella !

Marina Petrella, une ancienne membre des Brigades Rouges, est menacée depuis juin d'être extradée vers l'Italie. Condamnée en 1982 à la réclusion criminelle à perpétuité pour avoir participé à un attentat dans lequel un commissaire de police avait été tué, elle s'était réfugiée en France, bénéficiant de l'accueil accordé par Mitterrand aux ex-brigadistes en rupture

avec la politique d'actions armées.

En août 2007 Marina Petrella a été arrêtée, et en juin 2008 Filon a signé un décret d'extradition. Un recours suspensif a été déposé devant le Conseil d'État. Marina Petrella est actuellement détenue à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes où elle mène une quasi-grève de la faim. Pour ses médecins, son état de santé est

préoccupant : elle est en « grande dénutrition », s'alimente très peu et ne pèse plus que 39 kg, ce qui s'apparente à un « abandon de vie ». Vendredi 18 juillet elle a dû être perfusée et ses médecins réclament son transfert dans un hôpital.

Avant Marina Petrella, d'autres ex-brigadistes ont été extradés, au mépris des engagements pris par le gouvernement

français. En 2002 c'était Paolo Persichetti, professeur à l'université de Paris-VIII. En 2004 le gouvernement Raffarin, dont Sarkozy était ministre de l'Intérieur, expulsait l'écrivain Cesare Battisti, qui prit la fuite au Brésil où il est actuellement emprisonné, attendant son extradition vers l'Italie.

Sarkozy, aujourd'hui président, poursuit la même politique, y ajoutant simplement un peu plus d'hypocrisie. Car, dans le même temps où il expulsait Marina Petrella, il demandait à Berlusconi, le président du Conseil italien, qu'elle soit grâciée dès que possible. Lors de la libération d'Ingrid Bettancourt, Sarkozy adressait un message aux FARC, leur promettant l'asile pour « tous ceux qui accepteraient de renoncer à la lutte armée »... L'exemple des ex-brigadistes italiens montre tout simplement que les promesses d'un Sarkozy ne valent rien !

Marina Petrella doit être soignée dans un hôpital et elle ne doit pas être extradée !

Cédric DUVAL

• Israël

Des militants sud-africains y dénoncent l'apartheid

Le journal *Le Monde* des 20 et 21 juillet derniers rapporte que des militants anti-apartheid sud-africains, d'origine juive, ont été « choqués » par ce qu'ils ont vu en Cisjordanie occupée.

Ils ont ainsi été marqués par la violence des colons israéliens, notamment à Hébron : « *Comment peut-on transformer en ville fantôme un quartier commerçant arabe pour protéger quelques centaines de colons ?* » s'interrogeait l'un d'entre eux.

Manifestement, la situation qu'ils ont pu observer en Cisjordanie leur a rappelé l'apartheid qui régnait auparavant en Afrique du Sud et qu'ils ont connu. Ces Sud-Africains ont ainsi pu constater combien le mur de séparation ainsi que les routes de contournement réservées aux seuls Israéliens permettaient l'annexion de nombreux territoires, à seule fin de protéger les colonies israéliennes dispersées en Cisjordanie.

Ils ont pu voir aussi que les Palestiniens devaient présenter des permis pour se déplacer, de même que les Noirs d'Afrique du Sud avaient dû se soumettre au système des « pass ». Mais, rapportaient des membres de la délégation, en Cisjordanie la division et la séparation des communautés sont poussées encore plus loin. « *Il n'y a jamais eu en Afrique du Sud de routes séparées, de « barrières de sécurité », de check-points, de plaques d'immatriculation différentes, de cantonnements dans des zones délimitées. (...) La présence de l'armée partout, ces files d'attente aux check-points, ces raids de soldats sont (...) pires que l'apartheid* ».

Les témoignages de ces militants sud-africains, ayant lutté contre l'apartheid parfois au prix de plusieurs années de prison, et qui trouvent en Israël une situation pire encore, est sans appel.

Maud NATHAN

• Réduire la pauvreté ?

Ce n'est pas demain la veille !

C'est au son des grandes orgues que les dirigeants de l'ONU avaient annoncé « *le Millénaire pour le développement* ». Pensez donc : le premier objectif de ce programme était de réduire de moitié d'ici 2015 le nombre des gens vivant avec moins de un dollar par jour. Les autres objectifs n'étaient pas moins ambitieux, comme ceux concernant l'éducation primaire pour tous, l'élimination des inégalités entre les sexes ou la réduction de la mor-

talité infantile.

La CnuCED (Commission des Nations unies sur le commerce et le développement) vient de constater beaucoup plus discrètement que les PMA (en jargon d'économiste, les pays les moins avancés, c'est-à-dire les plus pauvres) « *ne sont pas près d'atteindre l'objectif d'une réduction de moitié de l'indice de la pauvreté entre 1990 et 2015* ». Certes, reconnaît la CnuCED, ces pays se développent bien un peu, sans que

cela n'empêche le nombre des très pauvres et des affamés d'augmenter.

Adieu donc la perspective d'un peu moins de misère. Ce monde où les riches sont de plus en plus riches n'a rien à offrir à tous les autres. Comment le pourrait-il, d'ailleurs, quand l'opulence d'une minorité ne peut se bâtir que sur la misère du plus grand nombre ?

Vincent GELAS

• Réforme des lycées

Le gouvernement renforce les inégalités

La semaine dernière, le ministre de l'Enseignement Xavier Darcos a confirmé, en les précisant, les orientations de la réforme du lycée annoncée au mois de juin dernier par Sarkozy.

Dès la rentrée 2009, en plus des cours d'enseignement général, les élèves de seconde auraient à choisir trois ou quatre cours appelés « complémentaires » ou « modules », consacrés à la découverte de nouvelles matières ou au renforcement de matières générales déjà étudiées, avec la possibilité d'en changer en cours d'année. Le tout sera accompagné d'un certain nombre d'heures dites d'encadrement ou de soutien, censées apprendre aux élèves le travail en autonomie.

Par ailleurs, l'année ne serait plus divisée en trimestres mais en semestres, comme dans les universités. Les emplois du temps des classes de première devraient être modifiés pour la rentrée 2010, ceux de la terminale pour la rentrée 2011, l'objectif étant d'augmenter le nombre d'heures de modules, qui passeraient de 25 % du temps scolaire en classe de seconde, à 45 % en première, tandis que les heures consacrées aux matières générales passeraient respectivement de 60 % à 45 % de ce temps.

Le gouvernement prétend qu'avec le développement des modules la scolarité s'adaptera



d'avantage à chaque élève, qu'elle le rendra plus à même de choisir son orientation.

Lors de la présentation de la réforme aux cadres de l'Éducation nationale le 2 juin dernier, Sarkozy avait prétendu que le lycéen pourrait rien moins que « construire un parcours qui lui ressemble ». De telles déclarations ne manquent pas de sel quand on sait que, par mesures d'économies, le recrutement de conseillers d'orientation est passé de 240 postes créés en 2000, à 56 postes prévus pour la rentrée de septembre prochain, avec en outre 300 départs à la retraite attendus.

L'objectif réel de la réforme Sarkozy-Darcos est en fait de

diminuer le nombre d'heures consacrées à l'enseignement général. En conséquence de quoi, ce sont les enfants des milieux populaires qui seront les plus désavantagés, d'autant qu'une plus grande autonomie des établissements en matière pédagogique est envisagée et que les offres de cours, les modules, pourraient varier d'un établissement à l'autre.

La réforme imposée par le gouvernement devrait donc aboutir à un renforcement des parcours déjà différenciés selon les origines sociales des élèves.

Jacqueline LEPIN

• Formation professionnelle

Une réforme de plus pour satisfaire le patronat

Bien peu de salariés obtiennent une formation professionnelle et, parmi ceux qui y arrivent, 50 % disent ne pas en être satisfaits. Devant ce constat d'échec, le gouvernement a lancé une réforme – une de plus – en demandant aux représentants syndicaux et patronaux un rapport, sous le patronage du PDG du groupe Alpha, Pierre Ferracci.

Ce rapport propose de baisser la contribution des employeurs à la formation professionnelle, de 0,9 % à 0,4 % de la masse salariale pour les entreprises de plus de dix salariés. Autre proposition, encore en discussion : diminuer le nombre d'organismes collecteurs des fonds d'une centaine à une vingtaine, par branche d'activité.

Ce rapport pointe donc les insuffisances actuelles de la formation professionnelle pour les différents publics concernés.

Pour les jeunes en apprentissage, la formation, essentiellement en entreprise, se fait au détriment de l'enseignement général. Pour le jeune dans ce circuit, il s'agit d'un pari dont la réussite dépendra en grande partie du bon vouloir du patron. Pour celui-ci par contre, la possibilité existe de disposer pendant deux ans d'aides de l'État et du travail d'un jeune pour une rémunération dérisoire.

Il existe aussi une série de

contrats soi-disant de formation, mais qui sont le plus souvent des contrats précaires, comme le contrat de professionnalisation. C'est un contrat en apprentissage pour ceux qui n'ont plus l'âge d'être apprentis. Le salaire peut, sous certaines conditions, être complété par une aide dont bénéficiera le patron exonéré de cotisations à la Sécurité sociale. Autant dire que ce patron bénéficie d'un travail quasi gratuit, pour une durée pouvant aller jusqu'à deux ans, renouvelable.

Autre « formation », le stage gratuit. Cela se fait beaucoup dans la grande distribution, où on met en concurrence une demi-douzaine de jeunes demandeurs d'emploi pendant 15 jours, avant d'en renvoyer la plupart.

Pour les salariés déjà embauchés, ce sont les plus diplômés qui accèdent le mieux aux offres de formation. L'essentiel des salariés n'y a pas accès, soit parce qu'on les en dissuade, soit parce qu'on ne leur fait aucune offre.

Comme c'est le patronat qui profite en définitive de la formation des salariés, ce serait à lui de la payer. C'est tout le contraire de ce que s'apprête à faire le gouvernement, qui veut voir les impôts financer la formation professionnelle, tandis qu'il confiera la gestion et le bénéfice de cette formation au patronat.

Corentin ANNIAT

• Fichier Edvige

Du berceau à la tombe, tous fichés !

Suite à la création de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), fusion de la DST et des Renseignements Généraux (RG), le gouvernement vient d'adopter un décret autorisant la mise en service d'un nouveau fichier de renseignements, dénommé Edvige (Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale). Il est destiné à centraliser et à analyser « les informations relatives aux personnes physiques ou morales ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique, ou qui jouent un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif ». Il compte aussi exploiter « les informations relatives aux individus, groupes,

organisations et personnes morales qui, en raison de leur activité individuelle ou collective, sont susceptibles de porter atteinte à l'ordre public ». Rien de bien neuf donc dans la République des « droits de l'Homme », dont les traditions en matière de fichage policier remontent à Napoléon 1^{er} et qui s'est toujours octroyé, lorsqu'elle l'estimait nécessaire, le droit de réprimer les manifestations et les grèves, sous couvert de protection de l'ordre public.

Edvige présente cependant quelques nouveautés. En effet, jusque-là, les données des RG ne concernaient que les personnes majeures. Désormais, Edvige autorise le fichage des mineurs dès l'âge de 13 ans,

s'ils sont considérés comme étant « susceptibles de porter atteinte à l'ordre public ».

La Ligue des Droits de l'Homme (LDH) dénonce à juste titre le fait qu'il ne s'agit plus de fiché les auteurs d'infractions constatées mais de « cibler ceux que l'on étiquette par avance comme de futurs délinquants hypothétiques ». Et la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) a émis des réserves.

Le ministère de l'Intérieur assure que les données contenues dans le fichier Edvige ne pourront faire l'objet d'« aucune interconnexion, aucun rapprochement ni aucune forme de mise en relation avec d'autres traitements ou

fichiers ». Il prétend que le fichage d'enfants de 13 ans permettra de faire face à « la délinquance juvénile », notamment dans les « phénomènes de violence urbaine », faisant valoir que l'âge de 13 ans correspond

à celui de la responsabilité pénale.

Le fichier Edvige enrichit un arsenal répressif de plus en plus étendu, alors que l'on peut douter de son utilité.

Maud NATHAN



Bientôt fichés ?

• Logement social

La loi SRU peu appliquée, toujours plus édulcorée

Christine Boutin, la ministre du Logement, a rendu public le jeudi 10 juillet son projet de loi dit de « mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion ». Si l'intitulé est ronflant, le contenu, lui, serait plutôt inquiétant s'il venait à être adopté.

En effet la ministre a décidé de modifier l'article 55 de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) qui oblige depuis 2000 toutes les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Ile-de-France), et qui font partie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants, à atteindre un quota de 20 % de logements sociaux.

Bien des maires, souvent de droite, refusent d'accueillir sur leurs communes des locataires modestes, préférant payer des amendes dérisoires plutôt que d'accepter l'installation de HLM. En février la fondation Abbé-Pierre révélait que plus de 60 % des villes soumises à cette obligation ne respectaient pas les objectifs de la loi SRU. On aurait donc pu s'attendre à ce que la nouvelle loi soit plus contraignante. Il n'en est rien. Le nouveau texte prévoit au contraire d'inclure dans les 20 % de logements sociaux ce qui relève de « l'accession sociale » à la propriété, alors qu'actuellement seuls les logements mis en location sont comptabilisés.

La nouvelle loi aura donc comme objectif de donner une échappatoire aux maires récalcitrants à la construction d'HLM sur le territoire de leur commune, en espérant qu'ils acceptent « le haut du panier » des ménages populaires, à savoir ceux qui pourraient devenir propriétaires. Les autres étant relégués dans des villes plus pauvres dotées d'un parc HLM conséquent.

Pour laisser croire qu'elle

préserve la loi SRU, Boutin explique que « les logements en accession (à la propriété) ne seront comptabilisés dans les quotas de 20 % que pendant cinq ans. Ensuite, ils en sortent. Donc, tout maire concerné par la loi SRU devra quand même continuer à faire du logement locatif ». Il n'empêche qu'une fois la brèche ouverte, rien ne dit qu'elle se refermera. C'est d'ailleurs ce qu'espèrent les maires récalcitrants, se déclarant favorables à la future loi Boutin.

Autre régression, la réduction du délai que pouvait accorder un juge en matière d'expulsion locative. Dorénavant, les juges pourront surseoir à l'exécution d'un jugement durant un an, au lieu de trois jusqu'à présent. Ce qui, aux yeux de la ministre, devrait accélérer la rotation des locataires dans le parc HLM

Est-ce ainsi que se résoudra le problème du logement ? Certainement pas ! Pour ce faire, il faudrait que l'État engage les moyens nécessaires à la construction des logements qui manquent cruellement. Qu'il construise à des prix abordables (à la vente et à la location), en évitant la création de ghettos pour pauvres ; c'est-à-dire qu'il construise y compris dans les quartiers et les villes considérés aujourd'hui comme privilégiés. Boutin tourne le dos à cette politique, préférant encourager ses amis dans leur volonté d'écarter les plus pauvres de leurs communes. Son projet de « mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion » est donc tout le contraire de ce qu'il prétend être et conduira à une diminution du parc social locatif, déjà très en dessous des besoins.

Victoria ANDRÉ

• Le manque de logements HLM

Dénoncer les HLM pour faire oublier les carences de l'État

« 11 milliards d'euros en sommeil : l'incroyable cagnotte des sociétés HLM », titrait le *Parisien* du 21 juillet, relayant les déclarations de la ministre du Logement, Christine Boutin. Le journal ajoutait qu'« en France, 1,2 million de demandes d'HLM ne sont pas satisfaites ».

Cette campagne, très certainement orchestrée par le ministère, a pour but de dédouaner un gouvernement qui ne veut plus consacrer d'argent au logement social. D'ailleurs pourquoi le ferait-il, puisqu'une cagnotte de 11 milliards est là, qui suffirait à régler le problème ?

Il existe en France 860 organismes HLM, offices publics et sociétés anonymes privées. Leurs tarifs et leurs politiques peuvent être très différents. Leurs situations financières aussi. Nombre d'offices HLM, en particulier dans les grandes villes, se débattent dans des difficultés inextricables. Même si cette somme de 11 milliards n'est pas négligeable, elle est obtenue en additionnant nombre de réserves, dont les fonds nécessaires à l'entretien. Et même s'il y aurait bien des critiques à formuler sur la gestion de bon nombre d'offices HLM, les sommes montrées du doigt ne seraient pas toutes disponibles et mobilisables pour la



construction immédiate de logements.

Et c'est mentir que de laisser entendre que cette « cagnotte » de 11 milliards suffirait à répondre aux besoins. À supposer qu'elle soit disponible, cette somme correspondrait à 100 000 logements environ. Il en faudrait douze fois plus pour satisfaire toutes les demandes déposées, et sans doute vingt ou vingt-cinq fois plus pour construire les deux ou deux millions et demi de logements nécessaires pour éliminer l'habitat indigne et précaire.

Mais ce mensonge n'est pas gratuit : il vise à décharger le gouvernement de ses responsabilités. La ministre affirme sans sourciller que l'État ne s'est pas déchargé du logement social,

puisque les HLM ont droit à des prêts à 5,5 % seulement et à des exonérations qui représentent une aide de un milliard de la part de l'État. Un milliard, alors que pour construire un million de logements il en faudrait cent !

Oui, on manque cruellement de logements sociaux. Non, ce n'est pas la faute des organismes HLM en général, et en particulier pas la faute des offices publics. C'est la faute d'un gouvernement qui, comme tous ses prédécesseurs, se soucie comme d'une guigne des conditions de vie, et en l'occurrence de logement, de la population laborieuse.

Vincent GELAS

• Rénovation des banlieues

Des promesses et du vent

En 2003, alors qu'il était ministre de la Cohésion sociale, Jean-Louis Borloo avait promis qu'en cinq ans il aurait remis à neuf les « 165 quartiers » les plus dégradés de France et que « 200 000 logements sociaux seront détruits et reconstruits ». Accumulant les promesses, le même Borloo annonçait en 2005 que ce seraient en fait « 539 quartiers » qui seraient rénovés et « 650 000 HLM » rebâtis ou réhabilités « d'ici à 2011 ».

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) devait fournir 12 milliards pour la réalisation de ce programme. Mais à la fin de juin 2008, soit près de cinq ans après le premier engagement de Borloo, l'État n'a toujours pas honoré ses promesses, l'Anru n'ayant versé que 8 % des crédits annoncés. Pire,

l'Anru a revu son programme à la baisse : moins de démolitions-reconstructions, moins de réhabilitations, moins de subventions et, à la demande de Christine Boutin qui a succédé à Borloo, moins de quartiers visés. En réalité, l'Anru détruit aujourd'hui plus qu'elle ne reconstruit et ne reconstruit pas toujours à l'identique. Des F3 remplacent des F5 par exemple, les nouveaux loyers sont supérieurs aux anciens.

Vu le désengagement de l'État, certaines villes comme Vénissieux (dans le Rhône) ou Aulnay-sous-Bois (Seine Saint-Denis) devront attendre plusieurs années encore pour toucher les crédits. D'autres, comme Choisy-le-Roi (Val-de-Marne), verront leurs subventions réduites et devront payer la différence.

Même si l'Anru continue à

faire des promesses, en visant désormais « l'horizon 2015 » pour achever l'ensemble du programme de rénovation des banlieues, il est évident que l'État n'a pas la volonté d'y parvenir. Il n'a même pas prévu de rallonge financière pour faire face aux nouvelles contraintes techniques et écologiques qu'il a instaurées pour les nouveaux logements.

Avec la persistance du chômage de masse et le développement de la précarité, les banlieues continueront donc de s'enfoncer dans les difficultés. Et ce n'est pas la poudre aux yeux des Borloo et autres Boutin qui les fera reculer.

Maud NATHAN

• Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

La précarité à l'hôpital

À l'AP-HP de Paris, les CDD de catégorie C, c'est-à-dire les plus mal payés, travaillent dans la plupart des secteurs de l'hôpital : à la logistique (lingerie, cuisine, ménage, course, maintenance, archives), au contact avec les malades (hospitalisation, brancardage), au secrétariat. Le plus souvent, il s'agit de jeunes sans diplôme ou avec un diplôme sans rapport avec un métier de l'hôpital. La plupart des CDD sont embauchés pour une durée de cinq mois et souvent renouvelés pendant quatre ans, cumulant différents types de contrats de travail (CDD, CAE, etc.). Si une commission est organisée pendant la période de leur contrat, ils peuvent alors tenter de se faire embaucher.

Dans le service d'Hématologie de l'hôpital Saint-Antoine à Paris, une jeune collègue en CDD depuis cinq mois dans le service a appris le 7 juillet que son contrat se terminait le jour même. L'encadrement lui avait

pourtant promis qu'il serait renouvelé pour cinq autres mois. Choquées, ses collègues d'après-midi n'ont pas voulu laisser faire et ont rencontré le chef du personnel pour exiger le renouvellement de son contrat jusqu'à la fin de l'été, ce qui a été accepté.

Le lendemain, dans le service, il était déjà question de se manifester fin août pour prolonger de nouveau son contrat.

À la Pitié-Salpêtrière, au mois de juin, plusieurs personnes travaillant depuis des années à l'hôpital n'avaient pas de nouvelles de la reconduction de leurs contrats, qui se terminaient fin juin et début juillet.

Quelques salariés ont alors fait signer une pétition réclamant l'embauche de tous les contractuels. Elle a circulé dans les différents bâtiments, a été proposée devant la sortie des deux selfs, avec toujours un très bon accueil. À cette occasion beaucoup de personnes ont

révélé qu'elles étaient, elles aussi, en contrat à durée déterminée : jeunes chercheurs, pharmaciens, médecins étrangers, secrétaires médicales, etc. La pétition a assez rapidement recueilli mille signatures, qui ont été déposées collectivement lors d'un Comité d'établissement. Aujourd'hui, les contrats de trente personnes seraient reconduits pour cinq mois, jusqu'à une hypothétique commission d'embauche qui se tiendrait en septembre. Mais comme le nom d'un collègue présent dans la délégation ne figurait pas parmi les trente, une dizaine de personnes de son service ont déboulé à la direction et ont obtenu la prolongation de son contrat pour cinq mois.

Ces deux exemples montrent que certains n'ont pas envie de se laisser faire. Et ils ont bien raison.

Correspondant LO

• BMS – Nanterre (Hauts-de-Seine)

Les travailleurs sans papiers en grève « Quand Zola rend visite à Maupassant »

Les travailleurs sans papiers de Buisson Multi Services (BMS), entreprise spécialisée dans la récupération de déchets, en sont maintenant à plus de deux mois de grève pour arracher leur régularisation. Les premiers résultats sont tombés : 37 d'entre eux sur 46 sont régularisés et ont reçu leur carte d'un an. Mais, en solidarité avec les neuf dont les dossiers ont été déboutés par la préfecture, la grève continue.

Mais les travailleurs ont aussi des revendications à faire valoir. Non seulement leur patron les faisait travailler dans des conditions déplorables (dignes de Zola, disaient cer-

tains) mais en plus ne leur payait pas les congés payés, les faisait travailler les jours fériés, et leur doit deux mois de salaire au minimum.

Ils ont découvert à l'occasion du magazine *Reportages* passé sur TF1 que ce même patron possède en Anjou un parc de 22 hectares (le parc Maupassant de Bois-Savary) où il dit vouloir réaliser « son rêve le plus fou : créer un jardin à la française inspiré de Versailles » !

Ce « rêve » est resté dans la gorge de bien des salariés, à qui est venue l'idée d'aller lui rendre visite dans son domaine. Jeudi 17 juillet, une trentaine de salariés ainsi que des membres du

comité de soutien sont descendus en car à Allonnes, près de Saumur, où se trouve le fameux parc. Le patron et des journalistes présents ont pu entendre ce que ces salariés doivent endurer tous les jours : 10, 11 heures de travail pour 46 euros, pas de congés maladie, certains n'ont pas revu leur famille depuis plus de dix ans.

Alors, même si la lutte est difficile, elle continue, et ces travailleurs ont bien l'intention d'arracher à la préfecture la régularisation de tous, et à leur patron le paiement des salaires dus.

Correspondant LO

• EMT – Caudebec-les-Elbeuf (Seine-Maritime)

L'usine ne doit pas fermer

L'usine EMT à Caudebec-les-Elbeuf en Seine-Maritime est depuis le 21 mai en situation de cessation de paiement. Près de trois cents salariés y travaillent à la fabrication de composants automobiles, notamment des airbags et des ceintures de sécurité.

Depuis deux mois, les travailleurs de l'usine ne se laissent pas faire et demandent leur réintégration dans le groupe Autoliv, au sein duquel ils travaillaient avant 2002.

Autoliv est un important sous-traitant des constructeurs automobiles Renault, Peugeot, Citroën, etc. Cette entreprise a donc les moyens !

La demande des travailleurs d'EMT est d'autant plus justifiée que leur actuelle entreprise travaille quasi exclusivement pour Autoliv.

Alors, pour montrer leur détermination, les travailleurs manifestent régulièrement à Elbeuf. Vendredi 18 juillet, ils étaient environ 170 à s'être ras-

semblés, malgré les vacances estivales, pour montrer à tous qu'ils restaient mobilisés.

Ils ont bloqué à deux reprises les sites Autoliv de Saint-Étienne-du-Rouvray et de Gournay-en-Bray. Ils ont expliqué leur lutte et affirmé qu'il n'y avait aucune raison qu'ils paient les choix industriels d'un groupe qui continue de faire des bénéfices en les exploitant.

Correspondant LO

• Foyers SNCF

Explosion des loyers et menaces d'expulsion

L'association Parme, qui gère pour la SNCF les foyers de cheminots, vient d'annoncer un plan draconien qui rendra impossible, s'il est appliqué, le maintien de la plupart des occupants dans leurs chambres.

Ces foyers sont occupés à 75 % par des cheminots. Ils servent principalement aux jeunes embauchés en attente d'un logement définitif, à ceux qui sont en déplacement ou originaires de province, en attente de mutation, ou encore en urgence sociale ou familiale. Les foyers logent aussi des non-cheminots, étudiants ou travailleurs d'autres secteurs.

Jusqu'ici, les cheminots payaient leur chambre environ 100 euros de moins en moyenne que les non-cheminots. Parme vient d'annoncer l'alignement par le haut de tous les nouveaux contrats. Conséquence, 30 % d'augmentation ! Ainsi par exemple, dans le foyer de Château-Landon à Paris 10^{ème}, le loyer d'une chambre de 12m² passe de 279 à 382 euros.

Mais ce n'est pas tout. Parme, la SNCF et ICF, sa filiale propriétaire de nombreux foyers, viennent de pré-

senter un vaste plan de restructuration du parc des 6 874 logements meublés, avec la fermeture pure et simple d'une vingtaine de foyers, représentant plus de 1 000 logements, et la réhabilitation d'autres foyers. Pour ces derniers, sous prétexte d'installer des toilettes dans les chambres et un micro-ondes en guise de kitchenette, Parme a prévu de doubler les loyers.

Enfin, dans bon nombre de foyers, les travaux qui démarrent très prochainement signifieront la fermeture du foyer pour plus d'un an et, en remplacement, rien n'a été proposé aux résidents.

En fait, la SNCF et sa filiale ICF souhaitent rentabiliser au maximum le parc immobilier, supprimer les subventions pour le logement et aligner les tarifs sur les loyers du privé, quitte à mettre les occupants à la rue.

Devant la gravité de ces mesures, certains résidents ont décidé de se mobiliser et de prendre contact avec les autres foyers parisiens. La riposte est donc en train de s'organiser.

Correspondant LO

• Duralex – La Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret)

Les repreneurs commencent par licencier

Le tribunal d'Orléans a accepté le projet de reprise de la verrerie Duralex, à La Chapelle-Saint-Mesmin dans le Loiret, présenté par quatre actionnaires. Mais ceux-ci ne garderont que 200 salariés : 36 personnes seront licenciées et 14 CDD ne seront pas renouvelés.

En 2005, l'entreprise avait déjà été en cessation de paiement, et un premier repreneur devait, paraît-il, relancer la production. Mais dès 2006, les salariés travaillaient de nouveau avec la menace permanente du chômage et parfois même sans savoir si la

paie allait tomber à la fin du mois. Tout au long de l'année, ils avaient manifesté pour exiger leur dû et de meilleures conditions de travail.

Il faut dire qu'à 240 les verriers de La Chapelle-Saint-Mesmin produisaient quasiment autant qu'en 1980, quand ils étaient 1 400. La rentabilité de l'entreprise n'est pas en cause, mais plutôt la gestion des directions successives qui se conforment à la rapacité des actionnaires.

M.L.

• Goodyear – Amiens (Somme)

Une campagne de presse antiouvrière

La lutte des 1 500 travailleurs de Goodyear et leur refus persistant de se soumettre au chantage de leur patron ont provoqué une véritable campagne stigmatisant les ouvriers et les syndicats qui restaient à leurs côtés.

Depuis un an, les ouvriers de fabrication de cette usine se battent contre le plan qui vise à les faire travailler plus, le jour, la nuit, par le biais des 4x8, afin de permettre à un géant mondial du pneu de réduire ses effectifs de plusieurs centaines de salariés pour pouvoir augmenter ses profits. Les grèves se sont multipliées pendant toute l'année et le référendum organisé il y a neuf mois avait montré que deux tiers du personnel de l'usine Goodyear et la quasi-totalité des

ouvriers de fabrication concernés rejetaient le plan de la direction.

En juin, malgré un chantage portant sur la menace de 402 licenciements immédiats, au lieu qu'ils soient étalés sur deux ans, la direction n'a réussi à rallier à son plan qu'une minorité du personnel, essentiellement sa hiérarchie. C'est sur cette arnaque que le syndicat des cadres a signé l'accord, ce qui a renforcé la colère des ouvriers de fabrication et provoqué une

nouvelle grève. Si un syndicat ultra-minoritaire, la CFTC, a lui aussi signé, le syndicat majoritaire, la CGT, en accord avec la majorité des travailleurs, rejoint par Sud, a dénoncé cet accord bidon faisant fi de la plus élémentaire démocratie.

Et c'est ce refus des ouvriers de se mettre à genoux, cette solidarité de la CGT et de Sud avec les ouvriers de leur usine, qui a provoqué la hargne de nombreux journaux et de nombreux journalistes, aussi bien au niveau national que local. Ils ont vomis leurs mensonges et dénigré les ouvriers et leurs syndicats.

L'éditorial du rédacteur en

chef de *l'Express*, Christian Barbier, a sans doute été parmi les plus explicites. Il a ainsi condamné ce qu'il a appelé « l'archaïsme syndical » de la CGT de Goodyear, l'opposant à l'évolution « réaliste » de Bernard Thibault, de Jean-Claude Mailly et de François Chérèque. Il a expliqué que, quoi que pensent les ouvriers, le rôle d'un syndicaliste responsable était aujourd'hui d'en passer par ce que demandaient les patrons.

Mais au fond, toute cette hargne antiouvrière affichée ne peut que conforter les travailleurs de Goodyear et tous ceux qui ont choisi de ne pas se laisser

faire. Car ce que craignent les patrons comme leurs serviteurs, c'est la démonstration publique que, malgré le chantage, on peut tenir tête à son patron. En ces temps de recul et de détérioration des conditions d'existence des classes populaires, l'insoumission peut être contagieuse. Et malgré cette campagne en règle, la grande masse des travailleurs dans le pays peut comprendre où se trouvent ses intérêts : aux côtés des travailleurs de Goodyear et de tous ceux qui se battent contre l'arbitraire patronal.

Paul SOREL

• Snecma – Gennevilliers (Hauts-de-Seine)

Un licenciement qui ne passe pas

À l'usine de Gennevilliers de la Snecma, la direction resserre la discipline et, en particulier, la chef du personnel a récemment publié une note visant à contrôler plus sévèrement la prise de congés. À la mi-juillet, la direction franchissait un degré supérieur en donnant sa lettre de licenciement à un jeune salarié, sous prétexte qu'après une dépression il se serait absenté sans motif.

Dans le passé, la direction avait pour habitude de sanctionner avec modération, afin de laisser une chance au salarié de se reprendre. Mais là, contre toute attente, le couperet est tombé, ce qui a provoqué un tollé d'indignation dans l'usine.

Deux débrayages ont été organisés par la CGT et la CFDT, rassemblant à chaque fois près de 250 personnes, ce qui est une réussite, l'usine étant quasiment vide en cette période

de congés d'été. Les jeunes se sont mobilisés et donnent le ton. Ils se connaissent, viennent des cités environnantes et ont vécu presque tous la galère du chômage et de l'intérim.

Lundi 21 juillet à 12 heures, une dizaine de salariés, suivis par

les deux organisations syndicales, ont décidé de limiter les déplacements du directeur à l'espace compris entre son bureau et les toilettes. Mais à 23 h 30, une centaine de flics, casqués, avec boucliers, chiens et flashballs, sont entrés dans

l'usine pour délivrer le directeur de la vingtaine de salariés présents dans le bâtiment administratif ! Le directeur est sorti de l'usine encadré par les policiers, sous les huées des grévistes et les cris de « Non au licenciement ».

C'est la première fois qu'une intervention policière a lieu à l'usine et elle a choqué beaucoup de travailleurs. Grâce à leur mobilisation et avec l'appui des syndicats, le collègue licencié est toujours dans l'usine, ce qui n'est bien sûr pas du goût de la direction. Le caractère définitif que la direction veut donner à la sanction n'est pas admissible, et c'est bien ce qu'expriment tous ceux qui débrayent et entendent maintenir ainsi la pression afin que ce licenciement soit annulé.

Correspondant LO



• Abri-Plus – Airaines (Somme)

En grève pour ne pas perdre sa vie à la gagner

Abri-Plus est une petite entreprise de montage de chapiteaux, dont le siège est basé à Besançon. À Airaines, dans la Somme, travaillent une demi-douzaine d'ouvriers, tandis que Besançon en compte une dizaine.

Dans cette entreprise, les conditions de travail sont d'un autre âge. Comme le patron considère que le temps de déplacement vers les chantiers – parfois situés à l'autre bout de la France – « ce n'est pas du tra-

vail », il n'est pas compté dans les heures travaillées ! Résultat, il arrive d'enchaîner 23 heures d'affilée, au volant du camion, puis sur le chantier à monter les chapiteaux. Les travailleurs ont calculé que, les mois chargés en activité, ils pouvaient cumuler jusqu'à 400 heures de travail par mois. Le tout pour un salaire de 1 000 euros, car le patron ne paie pas les heures supplémentaires.

La colère grondait depuis plusieurs mois et, à l'occasion

d'un chantier qui a réuni les travailleurs de Besançon et d'Airaines, ils ont décidé tous ensemble de ne pas supporter cette situation plus longtemps. Ils se sont donc mis en grève. Ils réclament la fin des heures supplémentaires à n'en plus finir, l'augmentation conséquente des salaires, sans oublier le paiement des heures effectuées en pagaille et jamais payées.

Depuis le mardi 15 juillet, la totalité des travailleurs en CDI sont en grève. Le patron est

injoignable. Il paraît qu'il est en vacances, au large de la Corse. Quant au directeur, il traite les travailleurs par le mépris, assure que la grève ne le gêne pas, qu'il ne négociera rien et licenciera tout ceux qui ne sont pas contents. Malgré ces menaces et malgré leur petit nombre, les travailleurs des deux sites sont soudés et déterminés à aller jusqu'au bout.

Correspondant LO

• Grands magasins parisiens

Non aux horaires à rallonge

Lundi 21 juillet, le magasin Le Printemps a aligné l'heure de fermeture de ses magasins sur celle des Galeries Lafayette. Dorénavant, les salariés du Printemps travailleront jusqu'à 20 h, au lieu de 19 h. La direction ne veut pas embaucher et prévoit de bousculer l'emploi du temps des salariés sans compensation salariale, sauf une prime unique de 150 euros en juillet.

Depuis plusieurs mois, la direction des Galeries Lafayette impose à son personnel une demi-heure de plus chaque jour, de 19 h 30 à 20 h, qui s'ajoute à une nocturne obligatoire jusqu'à 22 h, une fois par semaine. Et dans le groupe Monoprix qu'elle contrôle, elle a décidé une plage d'ouverture de 9 heures à minuit dans le dix-septième magasin qu'elle vient d'ouvrir à Paris.

Des milliers de salariés ont ainsi leur vie bousculée pour les profits des patrons de la grande distribution et de leurs actionnaires. Alors qu'il faut une ou deux heures de trajet dans le métro, les trains ou les bus pour rentrer chez soi, parfois loin en banlieue, comment fait-on quand on finit à 20 heures, 22 heures ou minuit ? Mais c'est là le cadet des soucis des patrons. Pourtant, s'ils veulent ouvrir leurs magasins de plus en plus longtemps, il y a un moyen très simple : qu'ils embauchent en conséquence !

Claire DESPLANTES

Les étapes d'été des militants de Lutte Ouvrière

Le périple d'été de Lutte Ouvrière se poursuit. Dans des centaines de villes, nous installons un stand, signalé par des drapeaux rouges et des panneaux dénonçant la politique des patrons et du gouvernement. Et cela ne passe pas inaperçu !

L'accueil est chaleureux. Le public populaire nous marque sa sympathie, content de rencontrer des femmes et des hommes qui ne baissent pas les bras.

L'heure n'est pas – pensons-nous – à la résignation ! Il n'y a aucune fatalité à subir les méfaits de cette économie folle, dont le moteur est la course au profit et qui accumule les richesses entre les mains d'une minorité de privilégiés, de patrons et d'actionnaires, tandis que la majorité de la population est mise à la portion congrue. Il est évident qu'à notre époque les progrès techniques et l'augmentation de la productivité devraient permettre de satisfaire les besoins de tous. Personne ne devrait vivre dans la pauvreté. Le travail devrait être partagé entre tous pour un salaire correct, qui permette de vivre dignement.

Dans toutes les villes où nous faisons étape, c'est de cela que nous souhaitons discuter. Nous savons qu'il faudra affronter le patronat et le gouvernement à son service, pour donner un coup d'arrêt à leurs attaques et leur imposer de tenir compte des intérêts des classes populaires. Pour y parvenir, nous savons aussi qu'il n'y a rien à attendre ni de ces politiciens qui se disent de gauche, ni des responsables syndicaux qui n'ont pas pour objectif d'unifier les luttes. Le monde du travail ne devra et ne doit en fait compter que sur ses propres forces.

Renouer les liens de solidarité qui ont fait la force des travailleurs face aux patrons grands et petits, lutter contre la démoralisation que produit l'isolement et le chacun-pour-soi, c'est indispensable et c'est possible !

Nous publions ci-dessous nos étapes jusqu'au 9 août prochain, mais nos circuits se poursuivent jusqu'à la fin août dans des villes dont la liste sera annoncée dans les prochains numéros de *Lutte Ouvrière*.



Jeudi 31 juillet
Martignes

Vendredi 1^{er} août
Vitrolles

Samedi 2 août
Arles

SEINE-MARITIME

Lundi 28 juillet
Dieppe

Mardi 29 juillet
Grand-Quevilly

Mercredi 30 juillet
Yvetot

Jeudi 31 juillet
Sotteville

Vendredi 1^{er} août
Rouen

Samedi 2 août
Oissel

SAÔNE-ET-LOIRE

Lundi 28 juillet
Mâcon

Mardi 29 juillet
Montceau-les-Mines

Mercredi 30 juillet
Autun

Jeudi 31 juillet
Dole (Jura)

Vendredi 1^{er} août
Chalon-sur-Saône

Samedi 2 août
Le Creusot

PAS-DE-CALAIS

Lundi 28 juillet
Lens

Mardi 29 juillet
Billy-Montigny

Mercredi 30 juillet
Liévin

Jeudi 31 juillet
Avion

Vendredi 1^{er} août
Hénin-Beaumont

Samedi 2 août
Saint-Omer

PYRÉNÉES

Lundi 4 août
Orthez, Salies-de-Béarn, Navarrenx (Pyrénées-Atlantiques)

Mardi 5 août
Nay (Pyrénées-Atlantiques), Lourdes (Hautes-Pyrénées)

Mercredi 6 août
Mourenx (Pyrénées-Atlantiques)

Jeudi 7 août
Tarbes (Hautes-Pyrénées)

Vendredi 8 août
Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques)

Samedi 9 août
Pau (Pyrénées-Atlantiques)

YONNE

Lundi 4 août
Montbard, Avallon, Nitry, L'Isle-sur-Serein

Mardi 5 août
Tonnerre, Collan, Chablis

Mercredi 6 août
Auxerre

Jeudi 7 août
Saint-Florentin, Briennon, Migennes, Chailley, Germigny

Vendredi 8 août
Auxerre, Toucy, Charny, Bléneau

Samedi 9 août
Joigny, Villeneuve-sur-Yonne

NORD-PAS-DE-CALAIS

Lundi 4 août
Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)

Mardi 5 août
Calais (Pas-de-Calais)

Mercredi 6 août
Dunkerque (Nord)

Jeudi 7 août
Denain (Nord)

Vendredi 8 août
Sin-le-Noble (Nord)

Samedi 9 août
Anzin (Nord)

PUY-DE-DÔME

Jeudi 24 juillet
Thiers

Vendredi 25 juillet
Clermont-Ferrand

Samedi 26 juillet
Lempdes

CHAMPAGNE

Jeudi 24 juillet
Vitry-le-François (Marne)

Vendredi 25 juillet
Châlons-en-Champagne (Marne)

Samedi 26 juillet
Épernay (Marne)

AIN

Jeudi 24 juillet
Saint-Claude (Jura)

Vendredi 25 juillet
Oyonnax

Samedi 26 juillet
Bourg-en-Bresse

PICARDIE

Jeudi 24 juillet
Guise (Aisne)

Vendredi 25 juillet
Bohain-en-Vermandois (Aisne)

Samedi 26 juillet
Tergnier (Aisne)

RÉGION HAVRAISE

Jeudi 24 juillet
Fécamp

Vendredi 25 juillet
Gonfreville-l'Orcher et Barentin

Samedi 26 juillet
Le Havre

AUTOUR DE L'ÉTANG DE BERRE (Bouches-du-Rhône)

Lundi 28 juillet
Istres

Mardi 29 juillet
Aix-en-Provence

Mercredi 30 juillet
Marseille (1^{er} et 7^{ème} arrondissements)